

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006, comme amendé*

AMMONIAQUE 18%

Version 3.1

Date d'impression 26.04.2025

Date de révision 25.04.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	: AMMONIAQUE 18%
Nom de la substance	: ammoniacque
No.-Index	: 007-001-01-2
No.-CAS	: 1336-21-6
No.-CE	: 215-647-6
No. enr. REACH EU	: 01-2119488876-14-xxxx
UFI	: 1UA6-W0CS-500M-UN18
Numéro UFI notifié en	: la Belgique, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, La France, Croatie, Irlande, Islande, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, le Portugal, Suède

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées	: Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
Remarques	: Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Brenntag N.V. Nijverheidslaan 38 BE 8540 Deerlijk
Téléphone	: +32 (0)56 77 6944
Téléfax	: +32 (0)56 77 5711
Adresse e-mail	: info@brenntag.be
Personne responsable/émettrice	: Master Data Administration
Société	: Brenntag Nederland B.V. Donker Duyvisweg 44 NL 3316 BM Dordrecht
Téléphone	: +31 (0)78 65 44 944
Téléfax	: +31 (0)78 65 44 919

AMMONIAQUE 18%

Adresse e-mail : info@brenntag.nl
Personne : Master Data Administration
responsable/émettrice

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL:
+32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique -
Bilthoven
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les
travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 3	---	H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

AMMONIAQUE 18%

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention : P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- ammoniac

2.3. Autres dangers

AMMONIAQUE 18%

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
ammoniaque			
No.-Index : 007-001-01-2	>= 16 - < 19	Skin Corr.1B	H314
No.-CAS : 1336-21-6		Eye Dam.1	H318
No.-CE : 215-647-6		STOT SE3	H335
No. enr. : 01-2119488876-14-xxxx		Aquatic Acute1	H400
REACH EU		Aquatic Chronic2	H411
		<u>Facteur M (Toxicité aiguë</u> pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 %	
		<u>Note B</u>	

Remarques : Le numéro d'enregistrement de l'ammoniac anhydre (CAS 7664-41-7) couvre les solutions aqueuses d'ammoniaque (CAS 1336-21-6).

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

AMMONIAQUE 18%

En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.;
Effets	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux	: La formation de fumées caustiques est possible. Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
----------------	--

AMMONIAQUE 18%

protection particuliers des pompiers	autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Méthodes spécifiques d'extinction	: Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
Conseils supplémentaires	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	: Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
---------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Information supplémentaire	: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

AMMONIAQUE 18%

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver le récipient bien fermé. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver dans le conteneur d'origine.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer près des acides. Incompatible avec: Oxydants forts
Matériaux d'emballage appropriés	: Polyéthylène, Polypropylène, Acier inoxydable
Matériaux d'emballage inappropriés	: , Aluminium, Zinc, cuivre

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

AMMONIAQUE 18%

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 36 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 14 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 47,6 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 47,6 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau	: 6,8 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 6,8 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 7,2 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 2,8 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 23,8 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 23,8 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau	: 68 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 68 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion	: 6,8 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 6,8 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

AMMONIAQUE 18%

Eau douce	: 0,0011 mg/l
Eau de mer	: 0,0011 mg/l
Libérations intermittentes	: 0,0068 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL):

50 ppm, 36 mg/m³

Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

20 ppm, 14 mg/m³

Indicatif

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Moyenne pondérée dans le temps (TWA):

14 mg/m³

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Limite d'exposition de courte durée (STEL):

36 mg/m³, (15 minutes)

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL):

50 ppm, 36 mg/m³

Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

20 ppm, 14 mg/m³

Indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
Type de filtre recommandé : K
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

AMMONIAQUE 18%

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection : des vêtements de protection résistant aux alcalis
Tablier résistant aux produits chimiques
Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides
Chaussures de sécurité : Chaussures de sécurité conformes à la norme ISO 20345

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide
État physique : liquide
Couleur : incolore, jaune clair
Odeur : ammoniacale
Seuil olfactif : 5 - 25 ppm
Point de congélation/intervalle de congélation : < 0 °C

AMMONIAQUE 18%

Point/intervalle d'ébullition	: > 40 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 27 %(V) Ammoniac.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 16 %(V) Ammoniac.
	16 %(V) gaz de ammoniac
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: 651 °C gaz de ammoniac
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: 12 - 13 Concentration: 100 %
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible

AMMONIAQUE 18%

Densité	: 0,936 g/cm ³ solution à 16%
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	: Pas de décomposition en utilisation conforme.
----------	---

10.2. Stabilité chimique

Conseils	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Est corrosif pour le cuivre et ses alliages. Réaction exothermique avec des acides forts.
-----------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Chaleur.
---------------------	------------

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	: Bases. Acides. Aluminium, Zinc. Cuivre, Oxydants forts, Hypochlorites.
-------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Ammoniac
-------------------------------------	------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données pour le produit

Toxicité aiguë

AMMONIAQUE 18%

Oral(e)

Donnée non disponible

Inhalation

Donnée non disponible

Dermale

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Irritation

Peau

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Yeux

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Sensibilisation

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
 Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
 Tératogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
 Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

AMMONIAQUE 18%**Danger par aspiration**

Non applicable,

Composant: **ammoniaque** **No.-CAS 1336-21-6****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Inhalation

Donnée non disponible

Dermale

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Irritation**Peau**

Résultat : effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e)

Effets CMR**Cancérogénicité**

(négatif, Rat, Substance d'essai: sulfate d'ammonium)(Oral(e); 67 mg/kg p.c./jour; 104 semaines)(OCDE ligne directrice 453)L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

AMMONIAQUE 18%

Tératogénicité	: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction	: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat	: négatif (Test de Ames; Substance d'essai: Ammoniac) (OCDE ligne directrice 471)
----------	---

Génotoxicité in vivo

Résultat	: négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris) (Substance d'essai: chlorure d'ammonium) (OCDE ligne directrice 474)
----------	---

Tératogénicité

(Lapin)(Oral(e))Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction

NOAEL Fertilité	: 408 mg/kg p.c./jour (Rat)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 422)Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
--------------------	---

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation	: Organes cibles: Système respiratoirePeut irriter les voies respiratoires.
------------	---

Exposition répétée

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	--

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEL	: 0,035 mg/l
-------	--------------

AMMONIAQUE 18%

(Rat, mâle; Substance d'essai: Ammoniac)(Inhalation; 50 jr)

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
------------	------------	-------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 0,89 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 101 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (ASTM E 729-80)

algue

CE50 : 2700 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 18 jr; Substance d'essai: sulfate d'ammonium) (Essai en statique)

Bactérie

AMMONIAQUE 18%

: Etude scientifiquement non justifiée.

Toxicité chronique

Poisson

LOEC : 0,022 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 73 jr;
Substance d'essai: chlorure d'ammonium) (Essai en dynamique)

Invertébrés aquatiques

NOEC 0,79 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 96 h; Substance
d'essai: chlorure d'ammonium) (OPPTS 850.1300)

Facteur M

Facteurs M (Toxicité : 1
aquatique aiguë)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
------------	------------	-------------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Facilement biodégradable. Peut être oxydé en nitrate mais également réduit en azote par l'action de microorganismes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
------------	------------	-------------------

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

AMMONIAQUE 18%

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.
Sol : Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat : Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

AMMONIAQUE 18%

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit	: L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
Emballages contaminés	: Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Numéro européen d'élimination des déchets	: Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

2672

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: AMMONIAC EN SOLUTION
RID	: AMMONIAC EN SOLUTION
IMDG	: AMMONIA SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe	: 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	8; C5; 80; (E)
RID-Classe	: 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	8; C5; 80
IMDG-Classe	: 8
(Étiquettes; No EMS)	8; F-A, <u>S-B</u>

14.4. Groupe d'emballage

ADR	: III
-----	-------

AMMONIAQUE 18%

RID : III

IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non

Dangereux pour l'environnement selon RID : non

Polluant marin selon le code IMDG : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Autres réglementations : FDS mise à jour conformément au règlement (UE) 2020/878

Composant:	ammoniaque	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-------------------	--------------------------

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

AMMONIAQUE 18%

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Point n° : , 3; Listé

Règlement (CE) N° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, Annexe III: Liste des substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des restrictions prévues

Point n° : , 75; Listé

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 6 %; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I

Exigences palier inférieur: 100 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1

Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1

État actuel de notification ammoniacque:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	215-647-6
ENCS (JP)	OUI	(1)-314
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-314
KECI (KR)	OUI	KE-01688
KECI (KR)	OUI	97-1-184
NZIOC	OUI	HSR001516
NZIOC	OUI	HSR001517
NZIOC	OUI	HSR001526
NZIOC	OUI	HSR001563
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	

AMMONIAQUE 18%

TH INV	OUI	2814.20
TH INV	OUI	55-1-01485
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
--------	--

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

AMMONIAQUE 18%

ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

AMMONIAQUE 18%**VN INVL**

Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

vPvB

très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	8	NA	1, 2, 8a, 8b, 15	1	NA	ES14639
2	Utilisation de produit intermédiaire	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	6a	NA	ES14653
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES14651
4	Utilisation industrielle	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 19	4, 5, 6b, 7	NA	ES14655
5	Utilisation professionnelle	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 20	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES14657
6	Utilisation privée	21	NA	9a, 16, 35, 39	NA	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES17818

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances
Activité	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Quantité utilisée	Montant annuel par site	950000 tonnes
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	6,5 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	140000 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Mesures organisationnelles pour
prévenir/limiter les dégagements
à partir du site

	d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	

Conditions et mesures liées à
l'usine de traitement des eaux
usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.

Conditions et mesures en relation
avec le traitement externe des
déchets en vue de leur
élimination

Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
------------------------	---

Conditions et mesures en relation
avec la récupération externe des
déchets

Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
-----------------------------	--

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2,
PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvrir les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
	Transfert via des lignes fermées.	
	Les pipelines et les navires sont scellés et isolés	
Mesures organisationnelles pour	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

prévenir/limiter les dégagements,
les dispersions, et les expositions

la mesure du possible.

Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser

Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.

L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée

Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle

Conditions et mesures en relation
avec l'évaluation de la protection
personnelle, de l'hygiène et de la
santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
(Efficacité: 90 %)

Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)

Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,000133mg/l	0,121
ERC1	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000315mg/l	0,029

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg/p.c./jour	0,01
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	0,02
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC15	Utilisation à l'intérieur.,	Travailleur - cutané - aigu	< 0,01mg/kg p.c.	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	et long terme - systémique	/jour	
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans protection respiratoire, sans ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,01mg/m ³	< 0,001
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,11mg/m ³	0
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,11mg/m ³	< 0,01
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,10mg/m ³	0,00
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,10mg/m ³	< 0,01
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,10mg/m ³	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,11mg/m ³	0
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,11mg/m ³	< 0,01
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation de produit intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	800000 tonne(s)/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3,8 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de	105000 kg / jour

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Libération: Air	
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
PA100945_002		8/45
		FF

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Volume respiratoire	10 m3/8 heures
Surface de peau exposée	480 cm²

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Excepté PROC1)
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Transfert via des lignes fermées.
Les pipelines et les navires sont scellés et isolés
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.
Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser
Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.
L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée
Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
(Efficacité: 90 %)
Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)
Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6a	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,00219mg/l	0,076
ERC6a	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000205mg/l	0,019

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01

PA100945_002

10/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m³	0,01
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m³	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	pendant 1 - 4 heures			
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse,	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
--	--	--	--

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, mélange dans un procédé par lot ou continu, palletisation, compression, transfert et emballage, Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) incluant sa distribution

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	1 Million de tonnes/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3,8 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de	74000 kg / jour

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Libération: Air	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre les teneurs de la substance dans le produit
PA100945_002		
17/45		FF

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Substance dans le Mélange/l'Article	jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas	Volume respiratoire	10 m3/8 heures

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	480 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %) Protection respiratoire (Efficacité: 95 %) Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUHES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,00013mg/l	0,045
ERC2	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000120mg/l	0,011

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité	Travailleur - cutané - aigu et long terme -	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01

PA100945_002

19/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	90%), sans ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	systémique		
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m³	0,01
Pertinent pour	Exposition la plus élevée,	Salarié - par inhalation, à	0,53mg/m³	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

tous les PROC	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	court terme - local		
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - Inhalation - long terme	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire	Travailleur - Inhalation - long terme	0,43mg/m ³	0,03
PA100945_002 23/45 FR				

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

(95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
--	--	--	--

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le
Scénario d'Exposition**

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC5, ERC6b, ERC7

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	25000 tonne(s)/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	354000 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de	Nombre de jours	330

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

l'environnement	d'émission par année	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	70000 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
PA100945_002		26/45
		FF

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m ³ /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %) Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m ³ /8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
	limiter la concentration de la substance dans le mélange à 10 %.(PROC19)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,000108mg/l	0,098
ERC4	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000231mg/l	0,021
ERC5	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,0000558mg/l	0,051
ERC5	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000121mg/l	0,011
ERC6b	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	< 0,000001mg/l	0,0001
ERC6b	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	< 0,000001mg/l	0,0002
ERC7	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	< 0,000001mg/l	0,005

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

ERC7	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	< 0,000001mg/l	0,0011
------	---------------------------	------------	-----	----------------	--------

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC5, PROC8a,	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur.,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme -	0,53mg/m ³	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

PROC9, PROC13	avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	systémique		
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03
PROC19	Concentration réduite, 10% p/p, avec gants, (efficacité 90%)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,41mg/kg p.c. /jour	0,2

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,13mg/m ³	0
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,26mg/m ³	0,01
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC9, PROC10, PROC13	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,66mg/m ³	0,01
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,66mg/m ³	0,02

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	<=25%			
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,13mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,26mg/m ³	0,02
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,66mg/m ³	0,05
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	6,56mg/m ³	0,14

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	(solution à max.10%)			
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	6,56mg/m ³	0,18
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Travailleur - Inhalation - long terme	6,56mg/m ³	0,47

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le
Scénario d'Exposition**

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b

Facilement biodégradable.

Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	Large application.
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

(Temperature, concentration, pH, temps)., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées

Traitement des eaux usées sur site, ou, Station municipale de traitement des eaux usées

Pourcentage retiré des eaux usées

90 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

liquide, gazeux

Pression de vapeur

8600 hPa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation

220 jours/ an

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Volume respiratoire

10 m3/8 heures

Surface de peau exposée

480 cm²

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Transfert via des lignes fermées.

Les pipelines et les navires sont scellés et isolés

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser

Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.

L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée

Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

(Efficacité: 90 %)

Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé. L'utilisation est évaluée comme sûre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15, PROC20	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,21mg/kg p.c. /jour	0,03
PROC10	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,02
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, 10% cutané	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,41mg/kg p.c. /jour	0,2
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,13mg/m³	0
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,13mg/m³	< 0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,13mg/m³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,26mg/m³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,26mg/m³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,26mg/m³	0,02
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m³	0,01
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m³	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,43mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,43mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,66mg/m ³	0,01
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,66mg/m ³	0,02

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	<=25%			
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,66mg/m³	0,05
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m³	0,04
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	5,26mg/m³	0,11
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%),	Salarié - par inhalation, à court terme - local	5,26mg/m³	0,15

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	5,26mg/m ³	0,38
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	6,56mg/m ³	0,14
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	6,56mg/m ³	0,18
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	6,56mg/m ³	0,47

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

Le produit ne doit pas endommager l'environnement quand il est utilisé correctement selon les consignes

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC16: Fluides de transfert de chaleur PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a, PC39

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois/mois
	Exposition unique	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC16

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,05%
-----------------------------	---	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique(Système clos PC16)	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.
2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 4%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par semaine
	Exposition unique	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

Consommateurs

Consommateurs

Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Santé

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE DE DISTRIBUTION			
Nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG NEDERLAND B.V.	BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	247 15 th Road, Randjespark, Midrand, 1685
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de telephone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
site internet	www.brenntag.com	www.brenntag.com	www.brenntag.com
courriel	Info.BE@brenntag.com	Info.NL@brenntag.com	Info.ZA@brenntag.com
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et d'ingrédients		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4520105356
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
systems de management: certifications	ISO9001, ISO22000, FSSC22000, GMP+Feed, ESAD, RSPO, Rainforest Alliance	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO22716, FSSC 22000, ISO45001, GMP+ Feed, ESAD, AEO, SKAL, RSPO, Rainforest Alliance	ISO9001, ISO45001, ISO14001, FSSC22000, Certificate of acceptability for Food Premises R638, Ecovadis Stustainability Rating (Platinum), SABS 1827, SABS 1853, B-BBEE, Rainforest Alliance, Sedex

Les informations contenues dans cette publication sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient au client de s'assurer de la adéquation à son propre usage particulier.
Aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité.

